

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Octobre 1873.

Bulletin politique.

A quel étrange spectacle de confusion nous sommes condamnés à assister !

M. le comte de Chambord, disent les uns, a fait toutes les concessions ; il n'en a fait aucune, reprennent les autres. Et, depuis huit jours, c'est un combat acharné pour prouver que, de part et d'autre, on a raison de maintenir des affirmations aussi contraires. Nous l'avons dit souvent, et nous le répétons, c'est là un jeu de partis qui nous semble peu digne de la France et des opinions qui veulent nous être hostiles, mais qui n'éviteront pas de se déconsidérer si elles persistent à lutter à l'aide de l'équivoque et du mensonge.

Quant à nous, nous tenons à honneur de mettre la vérité en pleine lumière. La restauration monarchique sera l'œuvre de l'Assemblée qui renouera la chaîne interrompue de nos traditions et de nos droits. L'œuvre du roi ne commencera qu'au lendemain de cette restauration, et, jusque-là, M. le comte de Chambord ne peut qu'exposer un programme et réserver son initiative. Le programme du prince, héritier de nos rois, est connu ; il n'a pas une parole à y ajouter, pas un mot à rétracter. L'Assemblée respectera ce programme, en consacrant la réserve de l'initiative royale, et, en vertu du pouvoir qui lui appartient, elle maintiendra les droits du pays, en réservant aussi l'initiative de la représentation nationale.

Et qu'on ne prétende pas que ces réserves cachent des malentendus ; elles sont simplement la reconnaissance nécessaire de la dignité des parties, nous voulons dire du roi et de la nation. C'est la liberté des parties qui est, en effet, sauvegardée par ces réserves et qui ne peut être aliénée par aucune puissance humaine.

L'Assemblée rétablira la monarchie sur les bases de notre droit public, elle est maîtresse d'énormer toutes les garanties qui lui paraissent constituer ce droit public. Mais ses résolutions, quelles qu'elles soient, ne peuvent autoriser à dire que le pays s'interdit de demander au roi d'autres garanties, ou que M. le comte de Chambord abandonne tel ou tel point de son programme.

En réalité, et ainsi que nous l'avons toujours affirmé, les conditions d'existence de la monarchie ne pourront être déterminées que lorsque le roi et la France seront en présence.

Au point de vue du droit strict, les déclarations de M. le comte de Chambord n'engagent pas plus le pays que les résolutions de l'Assemblée n'engagent M. le comte de Chambord. Mais il était sage et juste de dissiper tous les doutes qui planaient sur le programme du roi, et l'Assemblée a bien fait de chercher à établir dès la veille un accord qui sera cimenté légalement le lendemain.

Des journaux hostiles à notre cause veulent donner à entendre que la monarchie supprimera le suffrage universel ; ils exploitent à cet effet la résolution adoptée par le centre droit, et publiée par plusieurs feuilles. Nous ne savons ce que décidera l'Assemblée ; mais nous affirmons que M. le comte de Chambord n'a pas renoncé au suf-

frage universel. Sur ce point encore il n'a pas fait de concession.

Et afin qu'aucune incertitude ne soit possible, nous voulons citer les points principaux du programme de la restauration monarchique :

- L'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- Leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires ;
- Les libertés civiles et religieuses ;
- L'égalité de protection actuellement accordée aux différents cultes ;
- Le vote annuel de l'impôt par les représentants du pays ;
- La liberté de la presse, sous les réserves nécessaires à l'ordre public ;
- L'exercice collectif de la puissance législative par le roi et deux Chambres ;
- L'attribution du pouvoir exécutif au roi, et l'inviolabilité de sa personne ;
- La responsabilité des ministres ;
- L'exercice du suffrage universel.

Voilà ce que veut M. le comte de Chambord et ce que le roi proposera aux représentants du pays.

Il n'est ici question ni de Charte octroyée, ni de Constitution imposée ; il s'agit d'un programme qui, pour être définitif, a besoin simplement que l'accord du roi et du pays se soit légalement manifesté.

Et nous pouvons ajouter, avec quelque fierté, que, depuis quarante années, nul n'a sauvegardé les droits de la France comme celui qui attend d'être reconnu roi pour s'armer le défenseur des libertés publiques.

(Union.)

On écrit de Paris, 24 octobre 1873 :

Hier soir, il régnait une assez vive agitation sur les boulevards où se tiennent les spéculateurs de la petite bourse. Par suite des réserves faites au sujet de la partie du procès-verbal de la réunion du centre droit relative au langage prêté à M. le comte de Chambord sur la question du drapeau, on craignait quelques difficultés nouvelles ; aussitôt une forte baisse s'est déclarée, tant il est vrai que le monde financier ne voit de stabilité possible que par la Monarchie !

Aujourd'hui, l'inquiétude avait cessé ; on savait que le rédacteur du procès-verbal de la réunion du centre droit avait un peu amplifié les paroles prononcées par M. Chesnelong ; quelques-unes mêmes n'étaient point sorties de sa bouche. Il est résulté de ces renseignements qu'aucun incident fâcheux n'était à redouter.

Les comptes-rendus des réunions du centre gauche pèchent aussi par leur inexactitude. Des députés qui assistaient à la réunion privée chez M. Casimir Périer assurent qu'il n'a obtenu aucun succès et que plus de la moitié des membres présents se sont montrés peu favorables aux idées de république conservatrice.

Chaque jour, on apprend que des membres du centre gauche se rallient à la monarchie.

Hier soir, pendant son dîner, M. Thiers se montrait assez découragé et déclarait à ses amis qu'il ne fallait plus se dissimuler qu'il y avait en ce moment, dans l'Assemblée, une majorité qu'il ne serait pas possible d'ébranler.

Nous lisons dans une dépêche adressée au Standard par son correspondant spécial de Paris :

« La proclamation du comte de Chambord comme Henri V est un parti pris, et les Pa-

risiens seraient très-étonnés dans le cas où le vote de l'Assemblée en déciderait autrement. Toutes les classes commerçantes sont en faveur de la restauration d'un régime qui rendrait à Paris quelque chose de son ancienne prospérité. Ceux-là mêmes qui ne sont pas favorables à la monarchie la préfèrent de beaucoup à la république radicale, qu'ils considèrent, en dehors de l'avènement du petit-fils de Charles X, comme la seule alternative possible.

« On croit que la monarchie sera proclamée le 15 novembre, et on espère que d'aujourd'hui à un mois (le 23 novembre) Henri V fera son entrée dans Paris et s'établira à l'Élysée.

« D'ici là, bien des rumeurs seront propagées ; mais vous pouvez tenir pour certain qu'il existe dans le sein de l'Assemblée une majorité considérable, prête à voter la restauration de la monarchie, et que les républicains sont tout à fait impuissants à l'empêcher soit dans la Chambre soit dans le pays.

« A l'égard de la conduite du maréchal Mac-Mahon, si mal interprétée de l'autre côté du détroit, je suis en position d'affirmer qu'elle ne pouvait être ni plus honnête ni plus loyale. Il restera à son poste jusqu'au moment où l'Assemblée se prononcera sur la forme définitive du gouvernement. Ensuite, quoi qu'il advienne, il se retirera. Si la gauche devait avoir la majorité, il ne pourrait pas garder la présidence, par la double raison qu'il est lui-même un conservateur et que la gauche, ainsi qu'une fraction du centre gauche, s'abstinrent à dessein de voter lors de son élection, le 24 mai. »

Il est, de par les feuilles radicales, des calculateurs habiles qui s'ingénient, depuis plusieurs jours, à nous donner les chiffres du prochain vote sur la monarchie. Mais ces Barèmes de la politique ont négligé de faire concorder leurs opérations, si bien que l'un promet à la république 367 voix — pas une de moins — tandis qu'un autre non moins bien intentionné n'accorde à son parti que 332 voix — pas une de plus. Ces calculs étant de nature à troubler les esprits timorés, il convient de dire que ceux qui les font seraient fort en peine si on leur demandait la preuve.

Par le fait, on ne voit pas qu'aucun s'avise de désigner nommément tous ceux qu'ils font ainsi les serveurs quand même de la république, conservatrice ou non. Seule, la Liberté s'est hasardée à produire une liste fantaisiste, dont le moindre défaut est de faire parler les morts. C'est ainsi que parmi les futurs votants en faveur de la république, elle inscrit feu M. Larrieu, député de la Gironde, qui, bien certainement, ne ressuscitera pas pour apporter son vote contre la monarchie.

A coup sûr, nous ne disons pas que M. Larrieu, vivant, eût voté contre la république ; mais, s'il pouvait parler aujourd'hui, qui peut dire qu'il ne tiendrait pas une tout autre attitude et qu'en politique il ne ferait pas ce qu'il a si heureusement accompli en religion, lorsque, près de mourir, il démentait son passé et demandait lui-même la consolation de recevoir les derniers sacrements ? Les réflexions qu'il a pu faire alors, nous comptons que parmi ses collègues vivants, au moment décisif, plus d'un les fera.

Nous savons bien qu'à plusieurs on fait un point d'honneur de s'entêter à poursuivre cette chimère de la république conser-

vatrice. Combien en est-il parmi ceux que le scrutin de février 1871 nomma comme monarchistes qui se sont laissé duper aux promesses de M. Thiers ! Ils comptent sans doute que l'expérience leur démontrerait la possibilité d'un régime qui tint le milieu entre le gambettisme et la royauté traditionnelle.

Mais le juste milieu, qui fut de tout temps le rêve des esprits médiocres, désormais n'a plus d'avenir, et l'expérience, puisqu'on l'invoquait, n'a prouvé qu'une chose, c'est le néant de ces combinaisons mitoyennes, qui finalement nous donnent le spectacle de M. Thiers subissant le joug de M. Naquet.

Aussi, dans les quinze jours qui nous séparent encore de la lutte décisive, comptons-nous qu'on verra plus d'un retour. Au-dessus des compétitions de parti et même des ambitions personnelles, l'intérêt de la France est là qui sollicite la conscience de chacun.

A cet appel, plus d'un qui cherchait à s'aveugler reconnaîtra la route, et à la dernière heure, quand il s'agira de prononcer entre la loyauté qui s'appelle Henri V et la terreur qui s'appelle Gambetta, plus d'un qui fléchissait à gauche se retournera vers la droite, convaincu que de ce côté seulement l'on pourra compter ceux qui se soucient de la paix sociale, de la sécurité, de la gloire et de l'honneur français.

AUGUSTE ROUSSEL.

Chronique générale.

Les journaux républicains et radicaux se réjouissent du délai apporté à la convocation de l'Assemblée et du rejet des ouvertures du centre droit par la fraction du centre gauche que représente M. Léon Say : ils ont réussi à effrayer la Bourse et à accroître le malaise des boutiquiers.

Néanmoins, on est fermement convaincu dans les cercles les mieux informés que la majorité monarchique n'a rien à craindre, et qu'il y a lieu de supposer que la masse du centre gauche refusera de suivre M. Say dans la voie où il s'est engagé.

Il est très-vraisemblable que d'ici à la réunion de l'Assemblée, avant la bataille décisive, bien des bruits absurdes courront, au détriment des royalistes. On ne doit pas oublier que la non-convocation de l'Assemblée est le résultat d'une délibération du gouvernement, et non une victoire de la coalition révolutionnaire. On doit également se souvenir que le public devient de jour en jour plus convaincu que la partie est uniquement engagée entre la monarchie et l'anarchie.

On assure que le gouvernement se propose de déposer sur le bureau de l'Assemblée, dès le jour de sa rentrée, un projet de loi d'organisation municipale. Ce projet, dit-on, exigerait des électeurs dans la commune 25 ans d'âge et trois ans de domicile. Il demanderait que les maires soient nommés par le pouvoir exécutif dans les communes comptant plus de 10,000 habitants, avec faculté de prendre ces magistrats en dehors du conseil municipal.

On reproche beaucoup en ce moment à M. Beulé de n'avoir pas suffisamment épuré

l'administration, et de s'être constamment opposé aux modifications qui lui étaient proposées par ses collègues du cabinet.

Le général Chanzy est-il à Versailles? Les uns l'affirment, les autres le nient. Mais un fait paraît établi, c'est qu'il décline toute candidature à la présidence de la République. On parle maintenant de M. Grévy, voire de M. Dufaure, qui aurait exprimé le désir de n'être mêlé à aucune des manœuvres de son ancien chef.

D'après d'autres bruits, M. Grévy serait le candidat des républicains à la présidence de l'Assemblée contre M. Buffet; d'autre part, on affirme que les républicains laisseraient élire celui-ci, préférant ne se compter que sur la proposition relative au rétablissement de la monarchie; ils accepteraient même l'urgence.

Nous lisons dans la *Patrie* :

On parle d'un message du maréchal de Mac-Mahon pour l'ouverture de la session. Le président résumerait, dans ce document excessivement court, la situation du pays, et renouvellerait ses déclarations sur le maintien de l'ordre quand même.

La *Patrie* se dit en mesure d'affirmer que, dans un délai assez rapproché, M. le maréchal Canrobert sera investi d'un grand poste militaire.

Par arrêté du préfet du Rhône, le conseil municipal de Lyon est suspendu pour deux mois.

Un autre arrêté nomme les quarante membres qui doivent composer la commission municipale.

Au Conseil municipal de Paris, le préfet de la Seine expose, relativement aux eaux, que les expériences faites constatent l'innocuité des conduits de plomb.

La commission d'hygiène s'est déclarée dans le même sens.

Le préfet ajoute que les réclamations contre ces conduits ont un but de spéculation, et qu'il saisira les tribunaux si elles persistent.

Dans le rapport du général de Rivière sur l'affaire du maréchal Bazaine, il est question d'un drapeau prussien, du 2^e bataillon du 16^e régiment d'infanterie, pris, le 16 août, par un officier du 57^e de ligne, de la division de Cisse.

Le rapport ne nous dit pas ce qu'est devenu ce drapeau. Il serait pourtant intéressant de savoir au juste s'il a été envoyé au maréchal et à quelle époque il l'a été, s'il a été conservé ou si on l'a rendu à l'ennemi avec les 44 versés à la commission spéciale.

Les Prussiens n'étaient pas sans connaître la prise de ce drapeau. Ont-ils oublié de demander sa restitution au moment de la capitulation?

Si ce drapeau, « le seul, dit le rapport, qui ait été le prix du combat dans les sanglantes journées autour de Metz » est encore entre nos mains, c'est un précieux trophée que nous ne saurions trop bien garder.

LE DRAPEAU DU 2^e ZOUAVES.

Tenez! voici de quoi consoler de beaucoup de palidies attristées.

Voici de braves gens qui ignorent toutes ces sottises et n'ont qu'un culte et une religion : — l'honneur du drapeau. Ils ne font pas de *Marseillaise*, et surtout ils ne la hurlent pas sottement dans les rues; mais ils font leur devoir et, quand ils l'ont fait, ils se taisent, que la fortune leur ait été ou non favorable.

L'autre jour, une délégation du corps d'officiers du 2^e zouaves est venue à Sedan pour exhumer le drapeau du régiment, qui avait été enterré au moment de la capitulation. Ils ont pris cette glorieuse guenille et l'ont emportée.

Est-ce que ce petit trait-là, ce culte passionné pour un lambeau de soie ne vous semble pas plus touchant et plus respectable que toutes les hâbleries et toutes les rodomontades des drôles qui ont tant parlé de défense et d'outrance, et ont impudem-

ment osé ensuite — eux qui ne se sont pas battus — parler de lâches et de capitulards?

PROCÈS DE M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION
DUC D'AUMALE.

Audience du samedi 25 octobre.

(Suite.)

L'audition des témoins continue.

Lewal, colonel d'état-major.

A propos de la reconnaissance opérée par lui, a reçu, le 17 au soir, l'ordre de la faire : rendez-vous au château de Châtel-Saint-Germain, et on a commencé vers onze heures et demie. Aux fermes de Moscou et de Leipzig, on prenait les armes, et vers Montigny-la-Grange, le canon a commencé à tirer. Alors les sous-chefs d'état-major du corps ont rejoint leurs postes; le témoin a fait informer le maréchal et a continué jusqu'à Woippy, puis est revenu à Plappeville, vers quatre heures et demie, son cheval étant fatigué. A vu le général Jarras, qui l'a renvoyé auprès du maréchal, lequel était au Saint-Quentin.

Avait reçu ses instructions du maréchal, et cette reconnaissance n'était qu'en vue d'une éventualité : l'ordre de mouvement du 19 n'a été rédigé qu'à la rentrée à Plappeville, le soir tout à fait venu.

Il est donné lecture de l'ordre de mouvement pour le 19; lors de la rédaction de cet ordre on ne connaissait pas complètement ce qui s'était passé à la droite.

Jung, capitaine d'état-major.

A entendu le 17 le maréchal parler de ramener l'armée sous Metz dans des positions plus rapprochées de la place : le maréchal a paru assez indécis lorsque, le 18 au soir, il a vu la débandade des troupes.

De Bellegarde, capitaine de dragons.

A été chargé par le maréchal Canrobert de demander au maréchal Bazaine qu'il donne l'ordre au général Bourbaki de lui envoyer une division de la garde : le maréchal, vers une heure, a répondu qu'il allait envoyer cet ordre, mais n'a pas chargé cet officier de le transmettre.

De Chalus, capitaine d'artillerie.

Envoyé par le maréchal Canrobert pour demander des munitions et une division d'infanterie : au moment où le maréchal allait donner les ordres nécessaires, il serait arrivé un petit mot d'un général (nous pensons que c'est Bourbaki) disant que tout allait bien au 6^e corps; c'est après la mission de M. de Bellegarde.

La violence de la pluie ne permet plus de suivre les explications qui sont alors échangées et qui nous semblent cependant porter sur l'heure de la mission du témoin.

Le témoin a ramené le convoi de munitions qui était demandé, et l'a remis aux batteries de la 3^e division du 6^e corps.

De Beaumont, chef d'escadron de dragons.

Revenait de porter un ordre du général Bourbaki au fort Saint-Quentin et a rencontré le maréchal, qui l'a reconnu, et l'a chargé de dire au général Bourbaki qu'il prévienne le maréchal Canrobert qu'il rentrait avec la garde; le témoin a demandé qu'on lui répète l'ordre; un officier de l'état-major l'a répété, et le maréchal a confirmé en disant que les Prussiens avaient voulu nous tater.

Il pouvait être de quatre heures et demie à cinq heures.

Le message n'a pas été transmis au maréchal Canrobert, parce qu'à ce moment le général Bourbaki se portait en avant, à cause de la gravité de l'affaire.

Le général Deligny a dit dans sa brochure avoir causé avec M. de Beaumont, qui ne s'en souvient pas, et cela paraît presque impossible.

Le maréchal objecte qu'il a dit *rester* et non *rentrer*, parce qu'il venait de recevoir un billet du général Bourbaki annonçant son mouvement. Cela s'est passé très-vite; le témoin répond qu'il insiste sur ce qu'il dit.

De Mornay Soult, capitaine de chasseurs à cheval.

Accompagnait le maréchal comme officier d'ordonnance au plateau de Saint-Quentin, puis on est allé au plateau de Plappeville, après avoir fait disposer des batteries aux deux endroits. En revenant, on rencontra le capitaine de Beaumont, que le maréchal arrêta en lui disant : Puisque vous al-

lez retrouver le général Bourbaki, qu'il se mette en communication avec le maréchal Canrobert, qu'il le prévienne qu'il reste là et surtout qu'il ne s'engage pas à la légère. Ces paroles ont été répétées à deux reprises par le témoin à M. de Beaumont, et, en le quittant, le témoin a dit à son interlocuteur : Bonne chance, ce qui signifie qu'il croyait qu'il allait au feu.

M. de Beaumont, rappelé, persiste dans son affirmation et y insiste d'une façon très-énergique.

Le témoin, interpellé par la défense, dépose qu'au moment où, le 10, le maréchal a été séparé de son escorte et qu'il le rejoignait après avoir porté un ordre, il n'a pu trouver le maréchal, et, en le cherchant, il a rencontré le général Jarras, avec les officiers de l'état-major général, dans le village de Rezonville : il a causé avec le général, qui, interrogé pour savoir s'il rejoignait le maréchal, répondit : C'est affaire à vous, monsieur l'officier d'ordonnance; et le groupe de l'état-major général ne rejoignit que plus d'une demi-heure après.

Le 16 au soir, le maréchal reprocha au témoin d'employer le mot *victorieux*, attendu qu'il n'avait pu dégager sa route, et qu'il ne pouvait se considérer comme absolument victorieux.

Jorna de la Calle, capitaine d'artillerie.

Était officier d'ordonnance du général Bourbaki.

A rencontré le maréchal Bazaine le 18, qui lui dit, ainsi qu'aux autres officiers de l'état-major général de la garde, qu'il était inutile de rejoindre le maréchal, parce que la garde allait rentrer dans ses campements, et que tout était fini; cela s'est passé vers quatre heures et demie.

De Sancy, ancien capitaine.

Était avec le témoin précédent et a rencontré le maréchal, qui leur a dit que tout allait bien, qu'on avait été attaqué violemment, mais que la journée était à peu près terminée.

Abraham, chef d'escadron d'artillerie.

A été chargé, le 18, de conduire deux batteries de secours et un convoi de munitions au 6^e corps; à son arrivée, il a ravitaillé une batterie qui revenait avec ses caissons vides, et n'est revenu près du général Soleille que vers neuf heures du soir.

C'est ce témoin qui rassemblait les renseignements relatifs aux approvisionnements d'artillerie : mais il n'a pas eu à le faire avant le 18.

A rencontré, vers six heures du soir, un capitaine d'état-major du 6^e corps, qui lui a dit qu'il allait chercher la garde à Saulny.

Le témoin entre ensuite dans quelques détails sur les courses qu'il a faites le 18 au matin.

Desvaux, général en retraite, à Paris.

Le général a appris, le 16 au soir, que des forces considérables passaient la Moselle à Ars, se dirigeant vers Mars-la-Tour, et il en a rendu compte au maréchal.

Le 18, il n'a pu voir le commencement de la bataille : l'attaque vers Rozérieulles a heureusement été repoussée, et c'est fort heureux, car cela aurait été un immense désastre pour toute cette masse de cavalerie n'ayant pas assez d'espace pour combattre. Une charge était impossible.

De Latour du Pin, capitaine d'état-major.

Le 18, a vu le général de Ladmirault recevoir un billet du général Bourbaki, qui annonçait sa présence au Gros-Chêne; sur ordre de son chef, il y est allé, et lui a exposé que les réserves du 4^e corps étaient engagées, que tout le monde était fatigué, et qu'une troupe fraîche aurait des chances de succès : le général répéta qu'il ne pouvait quitter une position qui couvrait les derrières de l'armée, alors qu'il voyait opérer des troupes vers la Basse-Moselle. Sur une nouvelle demande des commandants des 4^e et 6^e corps, le général Bourbaki se décida cependant à marcher en avant : puis le témoin donne quelques détails sur le commencement de la retraite.

Le témoin est allé au grand quartier général vers neuf heures du soir; il a affirmé qu'on tenait les positions et que la bataille n'était pas perdue; le maréchal lui aurait répondu : Il s'agit bien de cela; nous devons partir demain matin, et nous ne le pouvons pas.

Puis viennent des renseignements sur le mouvement opéré vers Metz pour gagner le camp retranché. Le 4^e corps n'a quitté ses positions que sur l'ordre de retraite apporté par le témoin, et non chassé par l'ennemi.

C'est le témoin qui, le 16, a reçu les instructions du maréchal pour la marche du 4^e corps; il entre à ce sujet dans des détails assez nombreux, mais qui n'intéressent guère dans le procès.

La séance est levée à cinq heures et renvoyée à lundi à l'heure habituelle.

Audience du lundi 27 octobre.

La séance est reprise à midi 45 minutes.
Le témoin Caffanel, chef d'escadron d'état-ma-

jor, dépose que, sur la fin de la journée du 18 août, il fut envoyé par le maréchal Canrobert au maréchal Bazaine, pour signaler à ce dernier les résultats de la bataille de Saint-Privat et le mouvement rétrograde de nos troupes qui s'ensuivit.

Le maréchal Bazaine ne parut pas affecté de cet échec, et, comme le témoin lui exprimait sa tristesse du mouvement rétrograde que le corps de Canrobert avait dû opérer, le maréchal répondit qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper d'un événement inévitable qui, s'il n'était pas arrivé ce jour-là, serait certainement arrivé le lendemain.

Un instant après, arrive le capitaine de La Tour du Pin qui annonce la retraite du 4^e corps. Le maréchal Bazaine donna alors des ordres pour les nouvelles positions à occuper. Le maréchal Canrobert avait reçu dans la matinée du 18 des instructions l'autorisant à reployer son aile droite s'il se voyait trop vivement pressé de ce côté.

Vient ensuite le commandant Mojon, chef d'escadron d'état-major à Paris. — A la fin de la journée du 18 août, où eut lieu la retraite du 6^e et du 4^e corps, le maréchal Lebœuf m'envoya le soir, vers neuf heures, au maréchal Bazaine. Je dis au maréchal que nous tenions nos positions, et que le maréchal Lebœuf attendait ses ordres pour le lendemain.

Le maréchal Lebœuf pouvait commencer son mouvement de retraite immédiatement. Le mouvement se termina à 9 heures du matin sans que l'ennemi nous inquiétât; s'il n'eût été commencé que le matin, ce mouvement n'aurait pas été terminé avant midi.

M^r Lachaud. — Croyez-vous qu'on pût recommencer le 17 la journée du 16?

Le témoin. — Lorsque la retraite est arrivée, nous nous y attendions. La division du maréchal Le Bœuf avait déjà beaucoup souffert. La reprise de la lutte le lendemain était donc difficile.

Le témoin Grangez du Rouet, colonel d'état-major, vient, sur la demande de la défense, déposer à propos des faits qui se sont passés le 6 août.

Le commissaire du gouvernement fait observer que les actes antérieurs de la prise de possession du commandement du maréchal Bazaine sont étrangers à l'affaire actuelle. Aux termes de la loi, il n'y a pas lieu de rechercher des faits dont l'examen dépasserait la portée du procès, puisqu'un ordre d'informe n'a pas eu lieu à ce sujet.

Le président. — Est-ce une réquisition ou une déclaration que vous faites?

Le commissaire du gouvernement. — Une simple déclaration.

M^r Lachaud invoque l'art. 321 du Code d'instruction criminelle qui accorde à l'accusé le droit de faire entendre des témoins sur tous les faits qui ont été relevés dans l'acte d'accusation et qui intéressent sa dignité et son honneur.

La défense n'entend pas, d'ailleurs, discuter la bataille de Forbach, elle demande seulement que le conseil veuille bien entendre la justification de l'accusé sur divers points qui intéressent sa considération.

M^r Lachaud conclut en priant le président de faire usage de son pouvoir discrétionnaire pour autoriser les témoins à parler.

M. le commissaire du gouvernement. — Je respecte vos sentiments et je ne m'oppose pas à l'audition des témoins.

M^r Lachaud. — Il n'y aura que des faits sur lesquels il sera déposé. Il n'y aura plus de débats.

(L'audience continue.)

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Saint-Jean-de-Luz, 24 octobre.

Je vous confirme ma dépêche d'hier vous annonçant victoire des carlistes. Tristany a fait prisonnier le brigadier Pezos et tout son état-major, avec son escorte; près de deux cents hommes pris avec un drapeau, trois canons et tout le convoi, vivres et munitions.

SUISSE.

Il va se passer en Suisse, le 26 novembre prochain, un fait qui se rattache par un lien intime à la France. C'est la vente aux enchères publiques de la ligne internationale d'Italie par le Simplon. Ce chemin de fer, qui avait été concédé à une Compagnie française, par le canton du Valais, est déjà construit en partie depuis le port de Bouvet, sur le lac de Genève, jusqu'à la petite ville de Sierre.

Malgré les efforts de notre diplomatie, le Conseil fédéral a prononcé la déchéance de

la Compagnie concessionnaire, et mis aux enchères la ligne construite par elle. Aujourd'hui, l'Allemagne se présente comme acquéreur, et on demande si la France laissera tomber entre ses mains une ligne qui commande à la fois deux traversées des Alpes et qui conduit, d'une part, aux plaines mêmes de la Lombardie, et, de l'autre, aboutit au centre du réseau piémontais.

AUTRICHE.

Vienne, 24 octobre, soir.

La cérémonie de l'inauguration de la nouvelle conduite d'eau des Alpes dans la ville de Vienne (qui souffrait considérablement du manque d'eau et qui va beaucoup profiter de ce nouveau service) a eu lieu aujourd'hui, et a été l'occasion d'une grande fête dans la ville.

L'empereur, les princes et tous les personnalités officiels de Vienne assistaient à cette fête. Le bourgmestre a prononcé un discours auquel l'empereur a répondu. Ces deux discours ont provoqué de chaleureux applaudissements. La ville a été illuminée de la manière la plus brillante.

Le comte Hoyos Sprinzenstein, donateur de la principale source qui fournit l'eau, a été promu à la dignité de conseiller privé, et il a été décoré de l'ordre de la Couronne de fer de 2^e classe. L'empereur a aussi exprimé toute sa satisfaction au professeur Duess (?), qui a longtemps lutté pour démontrer les avantages de cette bienfaisante entreprise.

Nouvelles militaires.

L'affût en fer, pour l'artillerie de campagne, inventé par le colonel de Reffye, vient d'être soumis, à Calais, à des essais qui auraient donné, paraît-il, de bons résultats.

La commission d'artillerie de Calais, le colonel de Reffye, venu de Tarbes, et plusieurs officiers généraux et supérieurs assistaient aux expériences.

Le système de commandement « au sifflet », étudié depuis longtemps dans plusieurs corps d'infanterie, vient d'être décidément abandonné.

On expérimente actuellement dans certains régiments de cavalerie un système de signaux de bataille destinés à rendre de grands services un jour de combat, si le système répond au programme dont parle l'inventeur.

Grâce à quelques fanions de diverses couleurs et se voyant de fort loin, un général en chef communiquerait instantanément ses ordres à ses chefs de corps, ou même à leurs divisionnaires. Ce n'est point la première fois que de tels essais sont tentés : ils n'ont malheureusement encore abouti à aucun résultat.

La commission d'état-major chargée de rectifier sur la carte du dépôt de la guerre notre frontière nouvelle et de corriger certaines erreurs que la campagne de 1870 avait mis à même de constater, vient de terminer ses travaux.

LE NOUVEAU FUSIL D'INFANTERIE.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le fusil adopté pour notre infanterie est une transformation du fusil hollandais de Beaumont. Le Beaumont ressemble, du reste, presque de tous points à notre chassepot. Le système de culasse est le même; sauf que l'aiguille est remplacée par un percuteur, et que la rondelle en caoutchouc est supprimée. Par une modification heureuse, Beaumont est arrivé à réunir le mouvement de l'armez avec celui de ouvrir le tonnerre. Il résulte que la charge ne se compose plus que de quatre temps.

La cartouche combustible a été mise de côté, bien que nombre d'officiers distingués et compétents la déclarassent excellente. On s'est laissé emporter par le courant de l'opinion, et la cartouche métallique a été adoptée. Quant à la baïonnette, c'est un sabre identique à celui que portent actuellement nos soldats, mais plus court et plus léger.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La colonne du 22^e dragons, dont nous avons annoncé le passage, est arrivée hier matin à Saumur, et est repartie ce matin.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 22 octobre 1873, M. Maury, employé à la caisse des dépôts et consignations, a été nommé percepteur à Gennes, 3^e classe.

Dans la liste de jurés pour les prochaines assises, que nous avons publiée hier, nous avons omis le nom de M. Thomas, Barthélemy, propriétaire à Meigné, canton de Doué.

C'est dans la session des assises de Maine-et-Loire qui va s'ouvrir le 17 novembre que seront jugées plusieurs affaires graves qui ont vivement ému l'opinion : d'abord le crime de Marcé, assassinat d'un mari par l'amant de sa femme. Constatons à ce propos que la victime, malgré la gravité de ses blessures, a pu guérir et quitter l'hôpital de Baugé.

L'autre affaire qui viendra dans la même session, est le meurtre de Parcé commis par un individu sur sa maîtresse. On sait que ce malheureux a essayé de se donner la mort, mais n'a réussi qu'à se faire une horrible blessure.

Enfin, les jurés auront à juger une véritable bande de voleurs qui récemment ont été mis sous la main de la justice et exploitaient principalement les environs de Seiches. Ces malfaiteurs formaient une véritable bande. Huit ou dix sont arrêtés et l'affaire s'instruit activement.

(Journal d'Angers.)

Voici une nouvelle qui intéresse bien des familles :

Par une mesure toute récente, le ministre de la guerre a décidé que « les hommes déclarés propres au service auxiliaire, ou ajournés à un an, sont autorisés à se marier sans permission de l'autorité militaire. »

VOLONTARIAT D'UN AN.

Nous rappelons aux familles et aux engagés conditionnels d'un an, qu'aux termes de l'instruction ministérielle du 1^{er} décembre 1872, les jeunes gens qui ont obtenu un sursis d'appel sont tenus de produire, chaque année, pendant le mois de novembre, au commandant du dépôt de recrutement, un certificat délivré par le doyen de la Faculté ou par le directeur de l'école à laquelle ils appartiennent, attestant qu'ils sont toujours en cours d'études.

En rappelant ces prescriptions, le ministre de la guerre a décidé que « la date de » mise en route des engagés conditionnels » d'un an, ayant été fixée pour cette année » au 1^{er} novembre prochain, les engagés » du dernier appel, qui ont obtenu des sursis, seront tenus de les faire renouveler » immédiatement. »

La demande et le certificat doivent être adressés, avant le 1^{er} novembre, au général qui a accordé le sursis.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 0,50 à 0,80 à Orléans et qu'il aura lieu le 28 octobre, vers 3 heures du soir.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 4 m. à 4,40 le 29, vers 2 heures du soir ;

A Tours, 0,60 à 4,00 le 29, vers 8 heures du soir ;

A Langeais, 0,80 à 4,20 le 30, vers 3 heures du matin.

Voici l'explication des éclairs qui ont été vus samedi soir à Saumur :

Pendant l'orage qui a éclaté à Nantes, dans l'après-midi de samedi dernier, le tonnerre est tombé au Pont-du-Sens, route de Rennes, dans la propriété de M. Brousset, sur un peuplier dont il a complètement enlevé l'écorce en plusieurs endroits.

La vente du Phare de la Loire sur la voie publique est interdite pour un article intitulé : *La Chambre introuvable*, article niant, dit l'arrêté, le pouvoir constituant de l'Assemblée nationale.

M. Lechat, grand industriel, et adjoint faisant fonctions de maire depuis la maladie de M. Waldeck-Rousseau, a demandé au Président de la République une audience pour l'entretenir de l'état des esprits à Nantes.

M. le Président de la République a fait télégraphier à M. Lechat qu'il le recevrait, mais qu'il le priait auparavant de voir le ministre de l'intérieur, M. Beulé.

Le conseil municipal de Cholet, dans sa séance du 18 courant, a décidé qu'il serait demandé à M. le ministre de la guerre l'envoi à Cholet d'un régiment d'infanterie.

Il a voté, en principe, une somme de 400,000 fr., destinée à participer à l'édification des bâtiments nécessaires aux logements des 2,000 hommes dont se composerait ce régiment ; — il s'est engagé, en outre, à fournir un terrain d'une superficie de 6 hectares pour l'établissement de la caserne, et un autre terrain de 16 hectares pour un champ de manœuvres, à la condition que la commune recevrait, en échange de ses offres, la caserne actuelle.

M. le Maire a été autorisé à s'adresser au Crédit foncier ou à un autre établissement financier pour contracter un emprunt de 400,000 fr.

Une des personnalités les plus marquantes du monde administratif, M. Bourlon, administrateur de la Compagnie d'Orléans, est mort dimanche à Paris.

M. Bourlon avait soixante-douze ans, et était originaire de Port-au-Prince. Il était venu en France de très-bonne heure et avait pris aussitôt une grande part à la politique.

A trois reprises, M. Bourlon a été envoyé au Corps-Législatif par le département de la Vienne et a donné à la Chambre la preuve de hautes facultés.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui mardi à l'église de la Trinité. M. Solacroup, directeur de la Compagnie d'Orléans, tiendra l'un des cordons du poêle.

Les bulletins agricoles mensuels adressés par les préfets au ministre du commerce et de l'agriculture constatent tous, sans exception, que les semailles se sont faites et se font partout dans les meilleures conditions.

En Normandie, la récolte des pommes à cidre ne dépassera pas une petite moyenne ; comme les deux dernières années ont été presque nulles, les réserves de vieux cidres sont à peu près épuisées et les besoins sont grands, le prix des pommes est élevé. On parle, aux environs de Caen, de 3 francs la bartée, ou 6 francs l'hectolitre.

L'histoire qu'on va lire nous est racontée et affirmée par un de nos amis, qui arrive de villégiature dans un château des environs de Tours.

M. de R...tre, qui se vante de posséder une des plus belles chasses de la Touraine, avait réuni quelques amis pour faire à son gibier une guerre acharnée. Tout le jour on avait couru les guérets, un peu mouillé, un peu insulté de distance en distance par les paysans chez lesquels le sans-culotisme fait des progrès ; mais, enfin, on tuait du gibier et on rentra au château le cœur content et la gibecière pleine.

Le châtelain était rendu avant tout le monde, et son gibier, un magnifique lièvre, était déjà à la broche.

On se mit à table. On mangea de bon appétit. Le lièvre de l'amphytrion eut surtout les honneurs.

Tout à coup, au dessert, voilà les visages qui pâlisent. On se sent dans l'estomac quelque chose d'inaccoutumé. Bientôt un des invités quitte la place, d'autres le suivent, puis d'autres encore...

Toute la maison est sens dessus dessous. Un domestique monte à cheval et court au grand galop chercher un médecin à la ville. L'inquiétude est à son comble.

Tout à coup la petite fille de M. de R...tre arrive tenant à la main une grande boîte. Malgré sa préoccupation, le père la regarde.

— Où as-tu pris cette boîte ? demande-t-il à l'enfant.

— Sur la table de ton cabinet. Il y avait du plomb dedans, je l'ai mis dans ton sac à plomb. C'est avec cela que tu as dû bien tuer du gibier.

M. de R...tre se frappe le front. Le plomb dont parlait l'enfant était celui avec lequel il avait tiré son lièvre. Les invités avaient mangé du gibier tué avec des pilules purgatives !

Malgré les trances dans lesquelles on avait passé, et les résultats qui s'en suivirent, on rira longtemps de l'aventure au château de M. de R...tre.

Il paraîtrait que la destruction du gibier, au moyen de grains et d'appâts empoisonnés avec la noix vomique, a lieu d'une manière permanente. Les conséquences en seront désastreuses. Ce vandalisme d'une autre espèce amènera forcément la dépopulation, dans un avenir peu éloigné, au grand détriment de la consommation de l'agriculture. Ce mode est aussi dangereux que peu profitable à ceux qui l'emploient, car sur cent oiseaux intoxiqués, une vingtaine tout au plus tombe entre leurs mains avides et le reste va périr au loin ou dans les buissons, sans profit pour personne.

Et ces ravages journaliers se commettent en tout temps ! Aussi une pétition à l'autorité supérieure se couvre-t-elle de signatures de chasseurs et d'agriculteurs, bien aises, les uns de sauvegarder le gibier ainsi gaspillé, les autres de conserver les oiseaux protecteurs de nos récoltes et de nos jardins par les razzias incessantes qu'ils font contre les insectes nuisibles à tous les fruits de la terre. Espérons qu'à la suite de ces réclamations, des mesures sévères seront prises contre les braconniers-empoisonneurs, et qu'une surveillance active sera exercée pour prévenir et réprimer leurs effets.

Bulletin commercial et agricole.

On écrit de Rouen :

L'approvisionnement de la halle était, à une vingtaine de quintaux en plus, semblable au marché précédent.

Le blé a haussé de 1 fr. 02 c. par quintal, au cours moyen de 37 fr. 27 c. ; il y avait bonne demande.

L'avoine, vendue de 23 fr. 50 à 27 fr. le quintal (droits d'octroi compris de 2 fr. 75 centimes), a également haussé de 92 centimes par quintal.

Le seigle, apporté en petite quantité, en baisse de 4 fr. 15 c., au cours de 23 fr. 66 c. le quintal.

L'orge, également en petite quantité, a diminué de 50 c., au cours de 24 fr. le quintal.

La farine est restée sans changement de 80 à 82 fr. le sac de 157 kilog. nets, soit en moyenne de 51 fr. 59 c. à 52 fr. 22 c. le quintal.

Vente plus facile en boulangerie.

Dernières Nouvelles.

Trois élections de conseillers généraux ont eu lieu dimanche, et toutes trois ont été favorables aux candidats conservateurs.

Maine-et-Loire, canton du Lion-d'Angers : M. de Terves, candidat royaliste, a été élu par 4,854 voix, à la presque unanimité des votants.

Somme, canton d'Acheux : Inscrits, 4,088. — Votants, 3,263. M. Paton de Pavernay, conservateur, élu, 4,966 voix.

M. Barni, radical, 4,256. Somme, canton d'Hornoy : Inscrits, 3,048. — Votants, 2,572. M. Douzel d'Aumont, conservateur, 939.

M. Pelot, conservateur libéral, 847. M. Digeon, radical, 763. Pas de résultat.

Un arrêté du général gouverneur de Paris vient d'interdire la publication du journal *la Ville de Paris*, dont le premier numéro a paru avant-hier, attendu que cette feuille n'est que la continuation du journal *l'Avenir national*, dont la publication a été prohibée.

Pour les articles non signés : P. GODOT.

Publications de mariage.

Florent-Jean-Baptiste-Onésime Boulenger, cavalier de manège, et Emilie-Florentine Canillot, sans profession, tous deux de Saumur.

